

La vie dans le Christ – Les actes humains et les vertus

1. Introduction

" Dieu a 'laissé l'homme à son propre conseil' (Si 15, 14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection " (GS 17)

Points clés :

- L'homme créé libre réalise sa vocation à la béatitude par la maîtrise de ses actes.
- Cette maîtrise passe par une juste évaluation de ce qu'est cette liberté, une juste appréciation de ce qui qualifie la moralité des actes humains, une bonne compréhension de la boussole qu'est la conscience, et enfin par le désir de s'appuyer sur la force des vertus.

2. Article 3 – La liberté de l'homme

Points clés :

- La liberté est le pouvoir, enraciné dans la raison et la volonté, d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou cela, de poser ainsi par soi-même des actions délibérées. Tant qu'elle ne s'est pas fixée définitivement dans son bien ultime qu'est Dieu, la liberté implique la possibilité de choisir entre le bien et le mal, donc celle de grandir en perfection ou de défaillir et de pécher. Elle caractérise les actes proprement humains.
- Il n'y a de liberté vraie qu'au service du bien et de la justice.
- La liberté atteint sa perfection quand elle est ordonnée à Dieu, notre béatitude.
- La liberté de l'homme est finie et faillible. De fait, l'homme a failli. Librement, il a péché. En refusant le projet d'amour de Dieu, il s'est trompé lui-même ; il est devenu esclave du péché.
- Par sa Croix glorieuse, le Christ a obtenu le salut de tous les hommes. Il les a rachetés du péché qui les détenait en esclavage. " C'est pour la liberté que le Christ nous a libérés " (Ga 5, 1). En Lui, nous communions à " la vérité qui nous rend libres " (Jn 8, 32).

3. Articles 4-5 – Moralité des actes et passions

Points clés :

- La moralité des actes humains dépend : de l'objet choisi, de la fin visée ou l'intention, des circonstances de l'action.
- La fin ne justifie pas les moyens.
- Les circonstances ne sont que des éléments secondaires, qui ne peuvent modifier la qualité morale des actes, mais peuvent atténuer la responsabilité de leurs auteurs.
- Il y a des actes qui par eux-mêmes et en eux-mêmes, indépendamment des circonstances et des intentions, sont toujours gravement illicites en raison de leur objet ; ainsi le blasphème et le parjure, l'homicide et l'adultère. Il n'est pas permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien.
- En elles-mêmes, les passions ne sont ni bonnes ni mauvaises. Les passions sont moralement bonnes quand elles contribuent à une action bonne, et mauvaises dans le cas contraire. La

volonté droite ordonne au bien et à la béatitude les mouvements sensibles qu'elle assume ; la volonté mauvaise succombe aux passions désordonnées et les exacerbe. Les émotions et sentiments peuvent être assumés dans les vertus, ou pervertis dans les vices.

4. Article 6 – La conscience morale & Article 7 – Les vertus

Points clés (sous-parties) :

" Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son coeur ... C'est une loi inscrite par Dieu au coeur de l'homme. La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre " (GS 16).

- La conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret. Une conscience bien formée est droite et véridique. La Parole de Dieu est une lumière sur nos pas. Il nous faut l'assimiler dans la foi et dans la prière, et la mettre en pratique. Ainsi se forme la conscience morale.
- La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien.
- Les vertus humaines sont des attitudes fermes, des dispositions stables, des perfections habituelles de l'intelligence et de la volonté qui règlent nos actes, ordonnent nos passions et guident notre conduite selon la raison et la foi. Elles procurent facilité, maîtrise et joie pour mener une vie moralement bonne.
- **Vertus :**
 - Cardinales : Prudence, Justice, Force, Tempérance (1805-1809).
 - Théologiques : Foi, Espérance, Charité (1812-1829)
 - Dons/Fruits Esprit : 7 dons : (la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu). 12 fruits : (charité, joie, paix, patience, longanimité, bonté, bénignité, mansuétude, fidélité, modestie, continence, chasteté) (1830-1832).

5. Conclusion et appel

Points clés :

- Synthèse : Liberté → Actes bons → Conscience formée → Vertus vivantes par grâce.
- Application : Face aux tentations modernes (égoïsme, relativisme), former sa conscience et cultiver la charité.
- Appel : Examen de conscience quotidien ; sacrements pour vertus.